



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

SO RENOV'ENERGIE

10 octobre 2024

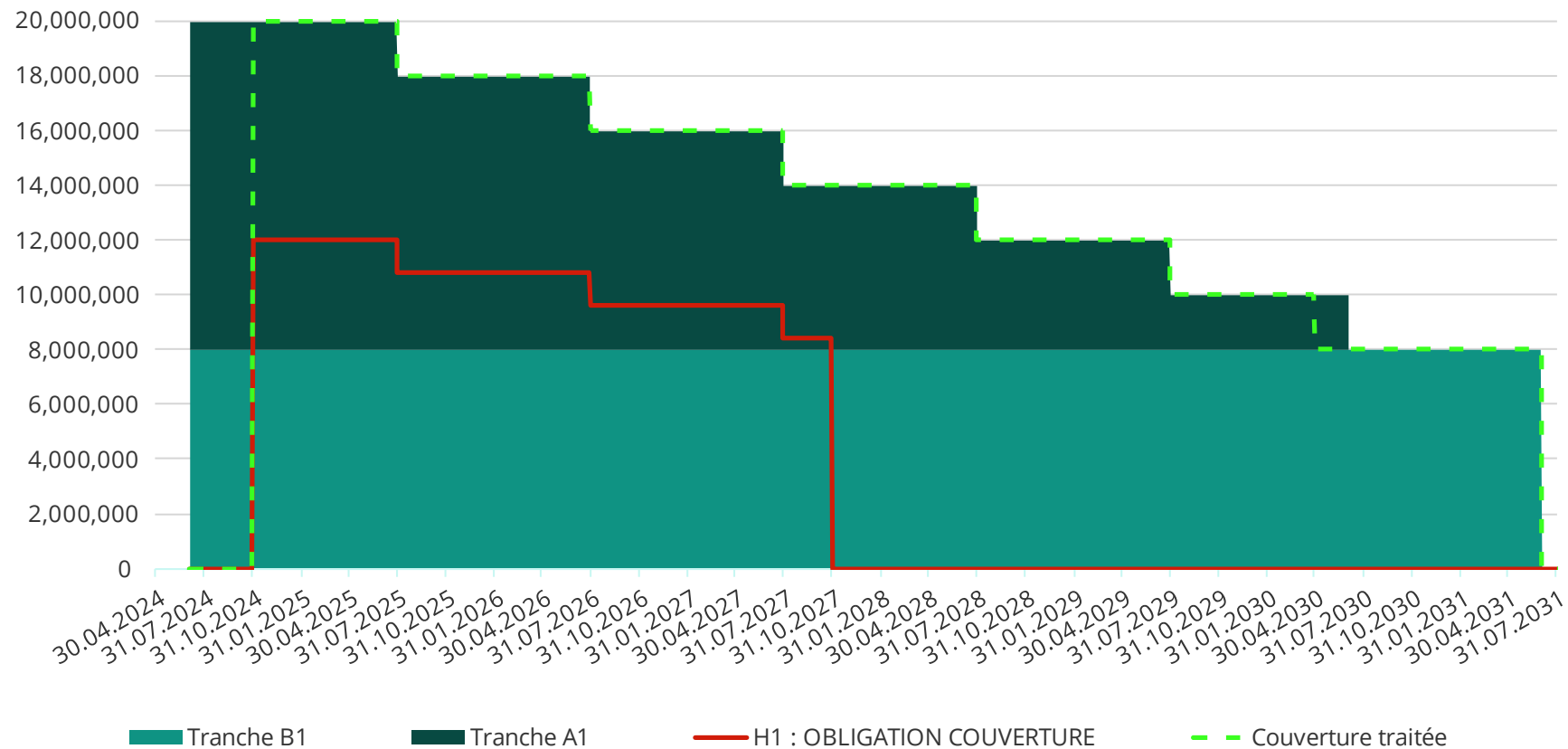


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 6,75 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un swap flooré avec un taux fixe de 2,3675% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Swap flooré 2,3675% à 6,75 ans.

Répartition bancaire :
CIC 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CIC, BNP, SG

Crédit d'Acquisition : 20'000'000€ tiré le 04/07/2024 :

Tranche A1 : €12'000'000, amortissement linéaire annuel, échéance 04/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.

Tranche B1 : €8'000'000, amortissement in fine, échéance 04/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Crédit CAPEX : €4'000'000 : Non pris en compte dans l'analyse.

Crédit Non Confirmé : €10'000'000 : Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (x) à conclure, dans les **six (6) mois suivant la Date de Réalisation**, à des conditions de marché, un ou des Contrat(s) de Couverture de taux portant sur un notionnel minimum égal à **60% de l'encours du Crédit d'Acquisition** mis à sa disposition, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 ou 6 mois** de plus de 150 bps par rapport à son niveau à la Date de Réalisation et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans les meilleurs délais et (y) à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une **durée minimum de trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion. → 04/01/2025**

Obligations de couvertures : CAPEX & Crédit Non confirmé

Banques de couverture: CIC, BNP, SG.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Swap flooré :

Banque : CIC

Taux fixe : 2,3675% (taux de swap fixe)

Date de transaction : 18/09/2024

Date de début : 31/10/2024

Date de fin : 04/07/2031

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €20'000'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

Taux fixe à payer trimestriellement jusqu'au 04/07/2031 :
2,3675%.

Détails des flux à payer

Couverture traitée					
Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Jambe Fixe
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	20,000,000	121,006
29.01.2025	31.01.2025	30.04.2025	30.04.2025	20,000,000	117,060
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	20,000,000	121,006
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	18,000,000	108,905
29.10.2025	31.10.2025	31.01.2026	30.01.2026	18,000,000	108,905
28.01.2026	31.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	18,000,000	105,354
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	18,000,000	108,905
29.07.2026	31.07.2026	31.10.2026	30.10.2026	16,000,000	96,804
28.10.2026	31.10.2026	31.01.2027	29.01.2027	16,000,000	96,804
27.01.2027	31.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	16,000,000	93,648
28.04.2027	30.04.2027	31.07.2027	30.07.2027	16,000,000	96,804
28.07.2027	31.07.2027	31.10.2027	29.10.2027	14,000,000	84,704
27.10.2027	31.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	14,000,000	84,704
27.01.2028	31.01.2028	30.04.2028	28.04.2028	14,000,000	82,863

Primes à payer

Couverture traitée					
Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Jambe Fixe
26.04.2028	30.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	14,000,000	84,704
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	12,000,000	72,603
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	12,000,000	72,603
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	12,000,000	70,236
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	12,000,000	72,603
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	10,000,000	60,503
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	10,000,000	60,503
29.01.2030	31.01.2030	30.04.2030	30.04.2030	10,000,000	58,530
26.04.2030	30.04.2030	04.07.2030	31.07.2030	8,000,000	34,197
26.04.2030	04.07.2030	31.07.2030	31.07.2030	8,000,000	14,205
29.07.2030	31.07.2030	31.10.2030	31.10.2030	8,000,000	48,402
29.10.2030	31.10.2030	31.01.2031	31.01.2031	8,000,000	48,402
29.01.2031	31.01.2031	30.04.2031	30.04.2031	8,000,000	46,824
28.04.2031	30.04.2031	04.07.2031	04.07.2031	8,000,000	34,197

Prime lissée

2.3675%

Total à payer

2,205,984

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD				
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	0	12,000,000	0	8,000,000	20,000,000	60%	12,000,000	20,000,000
29.01.2025	31.01.2025	30.04.2025	30.04.2025	0	12,000,000	0	8,000,000	20,000,000	60%	12,000,000	20,000,000
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	0	12,000,000	0	8,000,000	20,000,000	60%	12,000,000	20,000,000
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	2,000,000	10,000,000	0	8,000,000	18,000,000	60%	10,800,000	18,000,000
29.10.2025	31.10.2025	31.01.2026	30.01.2026	0	10,000,000	0	8,000,000	18,000,000	60%	10,800,000	18,000,000
28.01.2026	31.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	0	10,000,000	0	8,000,000	18,000,000	60%	10,800,000	18,000,000
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	0	10,000,000	0	8,000,000	18,000,000	60%	10,800,000	18,000,000
29.07.2026	31.07.2026	31.10.2026	30.10.2026	2,000,000	8,000,000	0	8,000,000	16,000,000	60%	9,600,000	16,000,000
28.10.2026	31.10.2026	31.01.2027	29.01.2027	0	8,000,000	0	8,000,000	16,000,000	60%	9,600,000	16,000,000
27.01.2027	31.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	0	8,000,000	0	8,000,000	16,000,000	60%	9,600,000	16,000,000
28.04.2027	30.04.2027	31.07.2027	30.07.2027	0	8,000,000	0	8,000,000	16,000,000	60%	9,600,000	16,000,000
28.07.2027	31.07.2027	31.10.2027	29.10.2027	2,000,000	6,000,000	0	8,000,000	14,000,000	60%	8,400,000	14,000,000
27.10.2027	31.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	0	6,000,000	0	8,000,000	14,000,000		0	14,000,000
27.01.2028	31.01.2028	30.04.2028	28.04.2028	0	6,000,000	0	8,000,000	14,000,000		0	14,000,000

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD				
26.04.2028	30.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	0	6,000,000	0	8,000,000	14,000,000		0	14,000,000
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	2,000,000	4,000,000	0	8,000,000	12,000,000		0	12,000,000
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	0	4,000,000	0	8,000,000	12,000,000		0	12,000,000
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	0	4,000,000	0	8,000,000	12,000,000		0	12,000,000
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	0	4,000,000	0	8,000,000	12,000,000		0	12,000,000
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	2,000,000	2,000,000	0	8,000,000	10,000,000		0	10,000,000
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	0	2,000,000	0	8,000,000	10,000,000		0	10,000,000
29.01.2030	31.01.2030	30.04.2030	30.04.2030	0	2,000,000	0	8,000,000	10,000,000		0	10,000,000
26.04.2030	30.04.2030	04.07.2030	31.07.2030	0	2,000,000	0	8,000,000	10,000,000		0	8,000,000
26.04.2030	04.07.2030	31.07.2030	31.07.2030	2,000,000	0	0	8,000,000	8,000,000		0	8,000,000
29.07.2030	31.07.2030	31.10.2030	31.10.2030	0	0	0	8,000,000	8,000,000		0	8,000,000
29.10.2030	31.10.2030	31.01.2031	31.01.2031	0	0	0	8,000,000	8,000,000		0	8,000,000
29.01.2031	31.01.2031	30.04.2031	30.04.2031	0	0	0	8,000,000	8,000,000		0	8,000,000
28.04.2031	30.04.2031	04.07.2031	04.07.2031	0	0	0	8,000,000	8,000,000		0	8,000,000
02.07.2031	04.07.2031	31.07.2031	31.07.2031	0	0	8,000,000	0	0		0	0

Période brisée

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	9,318
-------------	-------

CIC

Economies totales

44,774

Taux/Prix sans marge bancaire	2,157,580
-------------------------------	-----------

Prix avec marge bancaire standard *	2,250,758
-------------------------------------	-----------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	93,178
---	--------

Prix final	2,205,984
------------	-----------

Marge finale	48,404
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

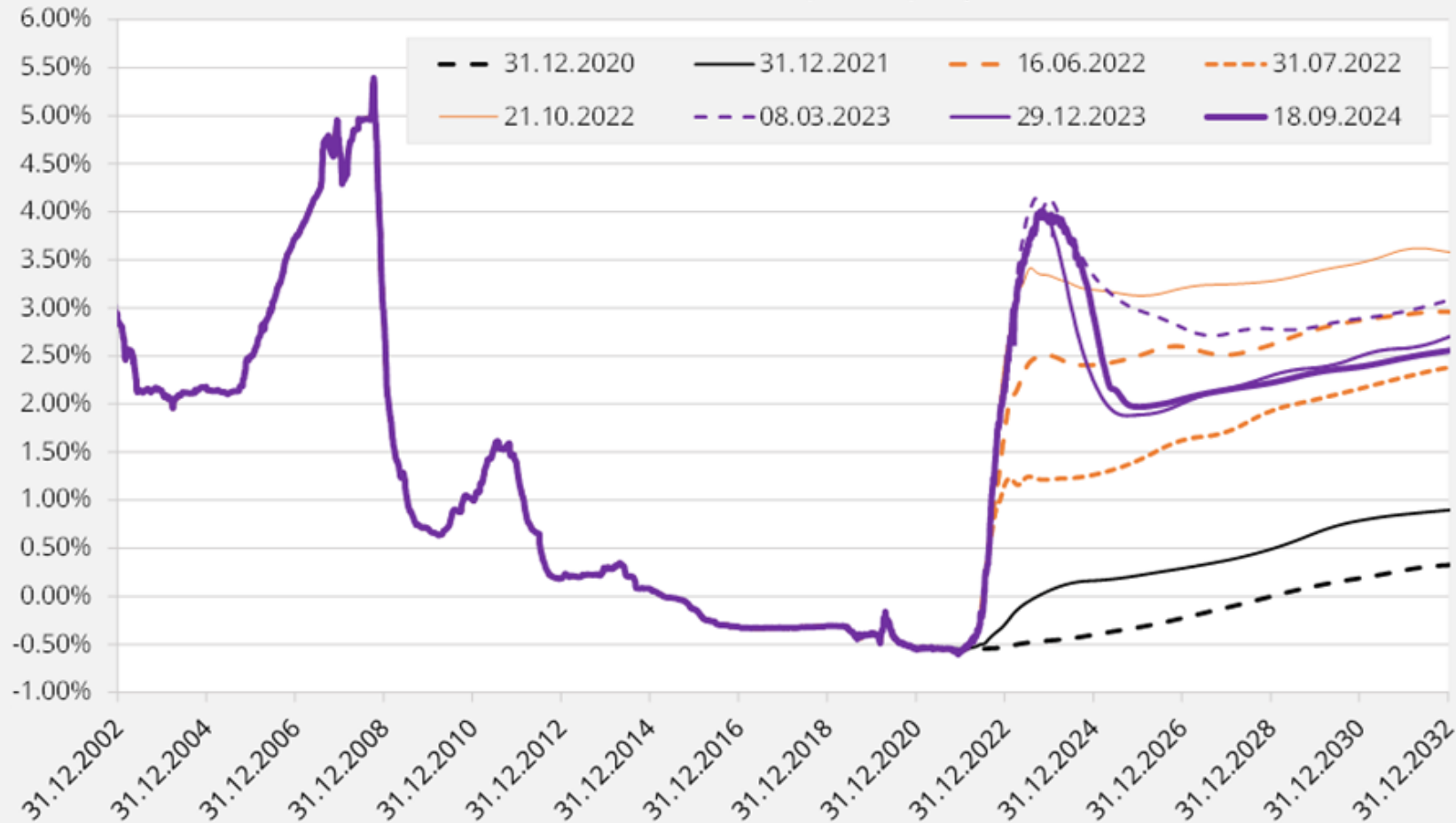
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché 18/09/2024

Euribor 3M historique et projeté

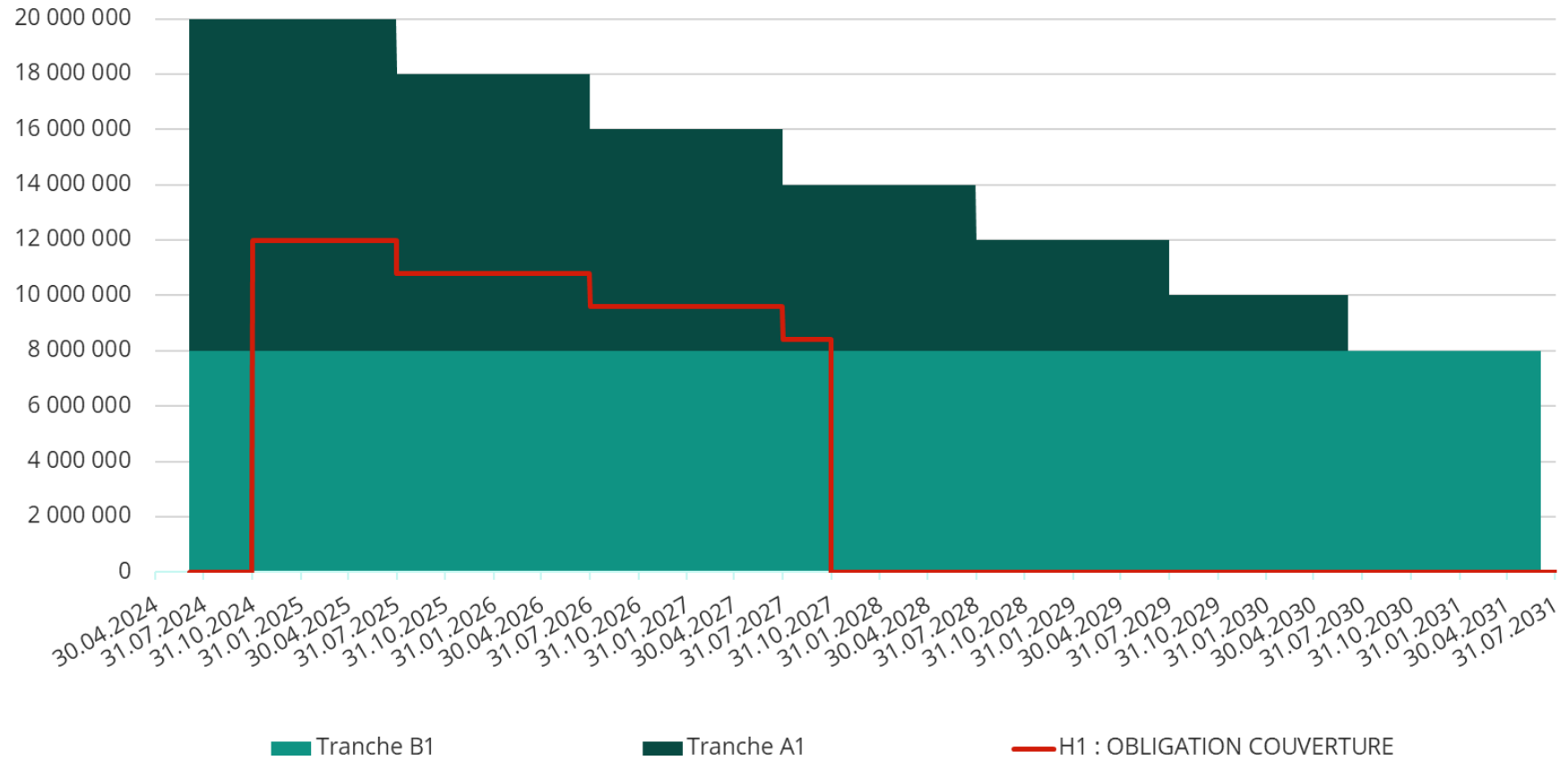


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CIC, BNP, SG

Crédit d'Acquisition : 20'000'000€ tiré le 04/07/2024 :

Tranche A1 : €12'000'000, amortissement linéaire annuel, échéance 04/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.

Tranche B1 : €8'000'000, amortissement in fine, échéance 04/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Crédit CAPEX : €4'000'000 : Non pris en compte dans l'analyse.

Crédit Non Confirmé : €10'000'000 : Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (x) à conclure, dans les **six (6) mois suivant la Date de Réalisation**, à des conditions de marché, un ou des Contrat(s) de Couverture de taux portant sur un notionnel minimum égal à **60% de l'encours du Crédit d'Acquisition** mis à sa disposition, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 ou 6 mois** de plus de 150 bps par rapport à son niveau à la Date de Réalisation et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans les meilleurs délais et (y) à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une **durée minimum de trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion. → 04/01/2025**

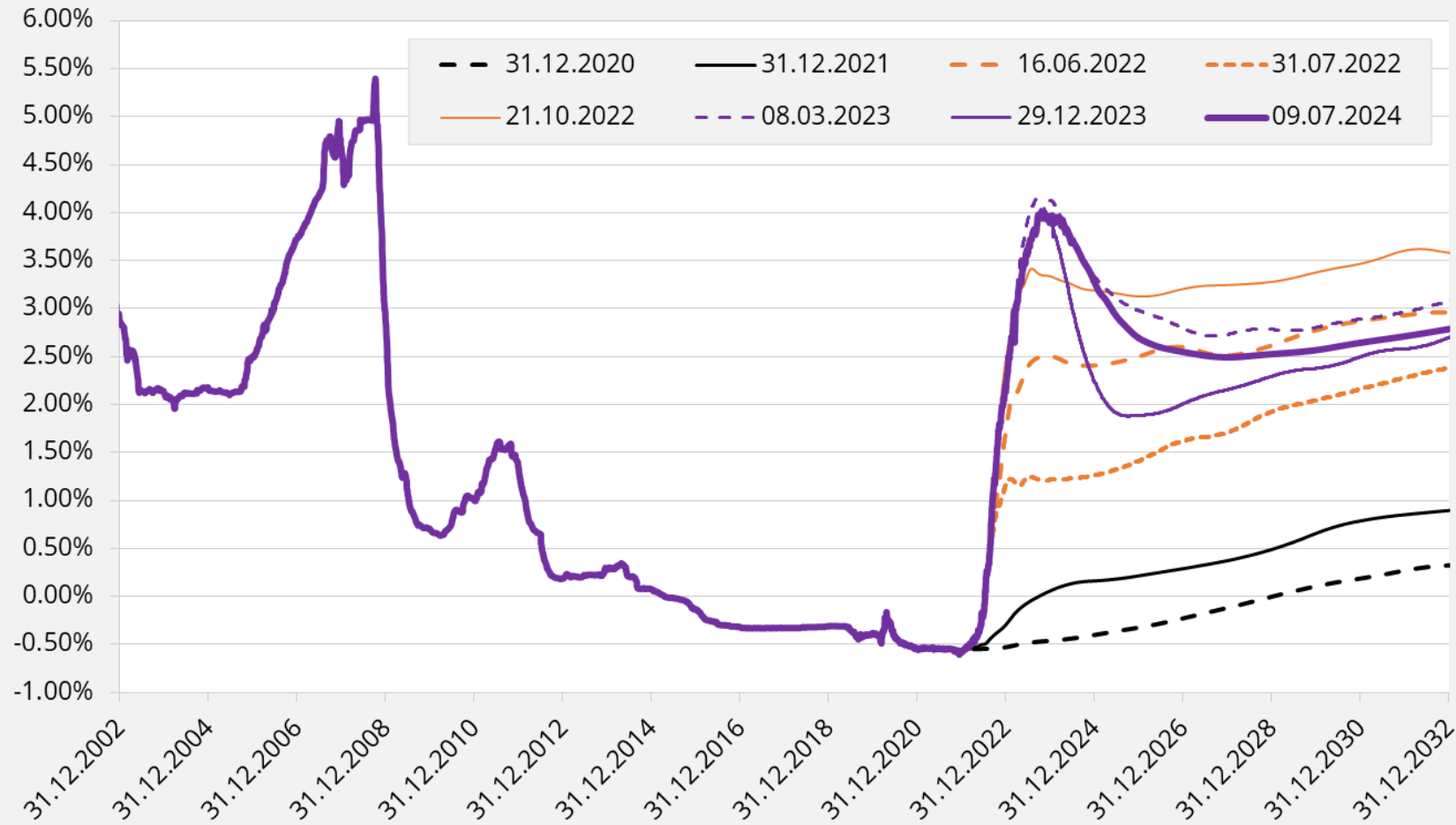
Obligations de couvertures : CAPEX & Crédit Non confirmé

Banques de couverture: CIC, BNP, SG.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

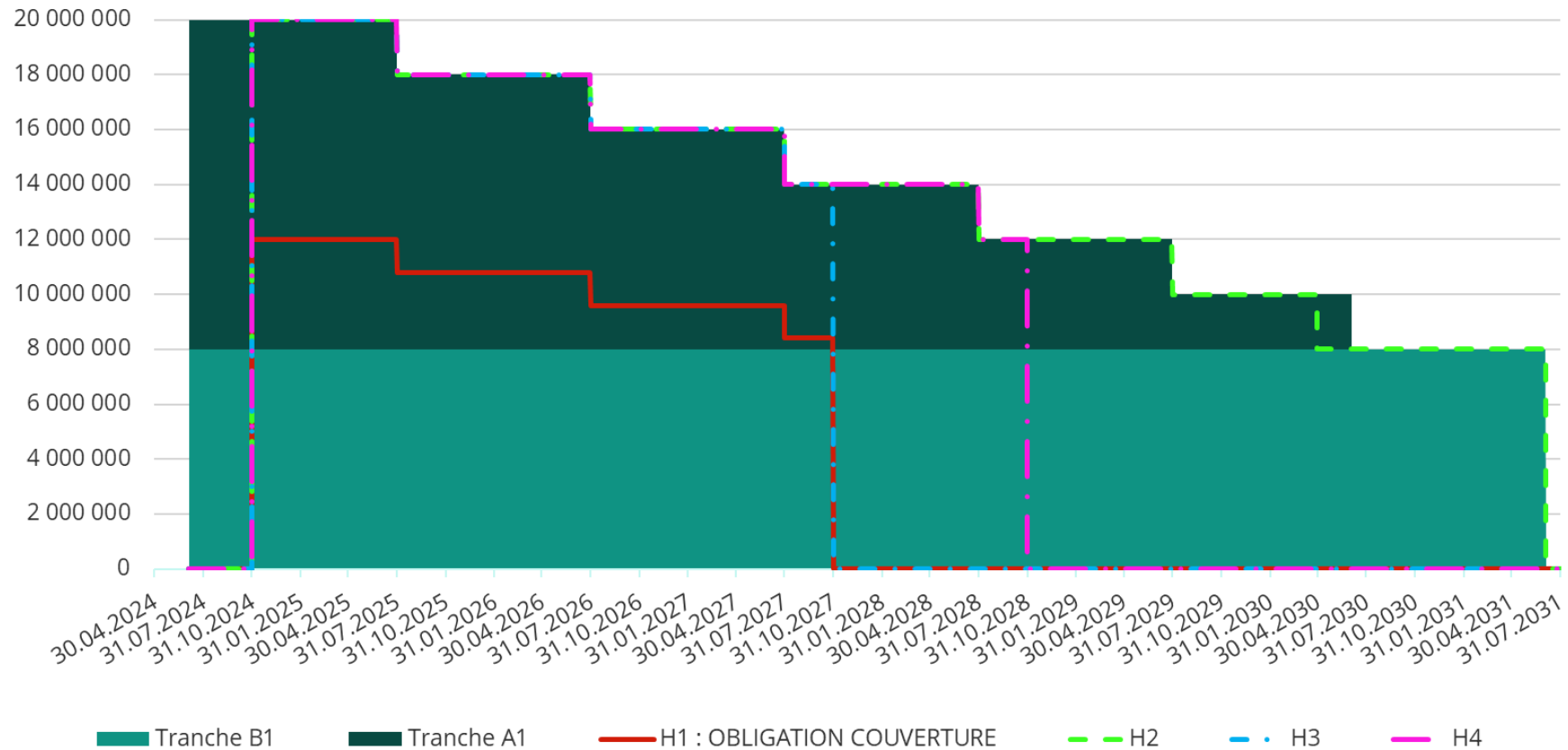


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

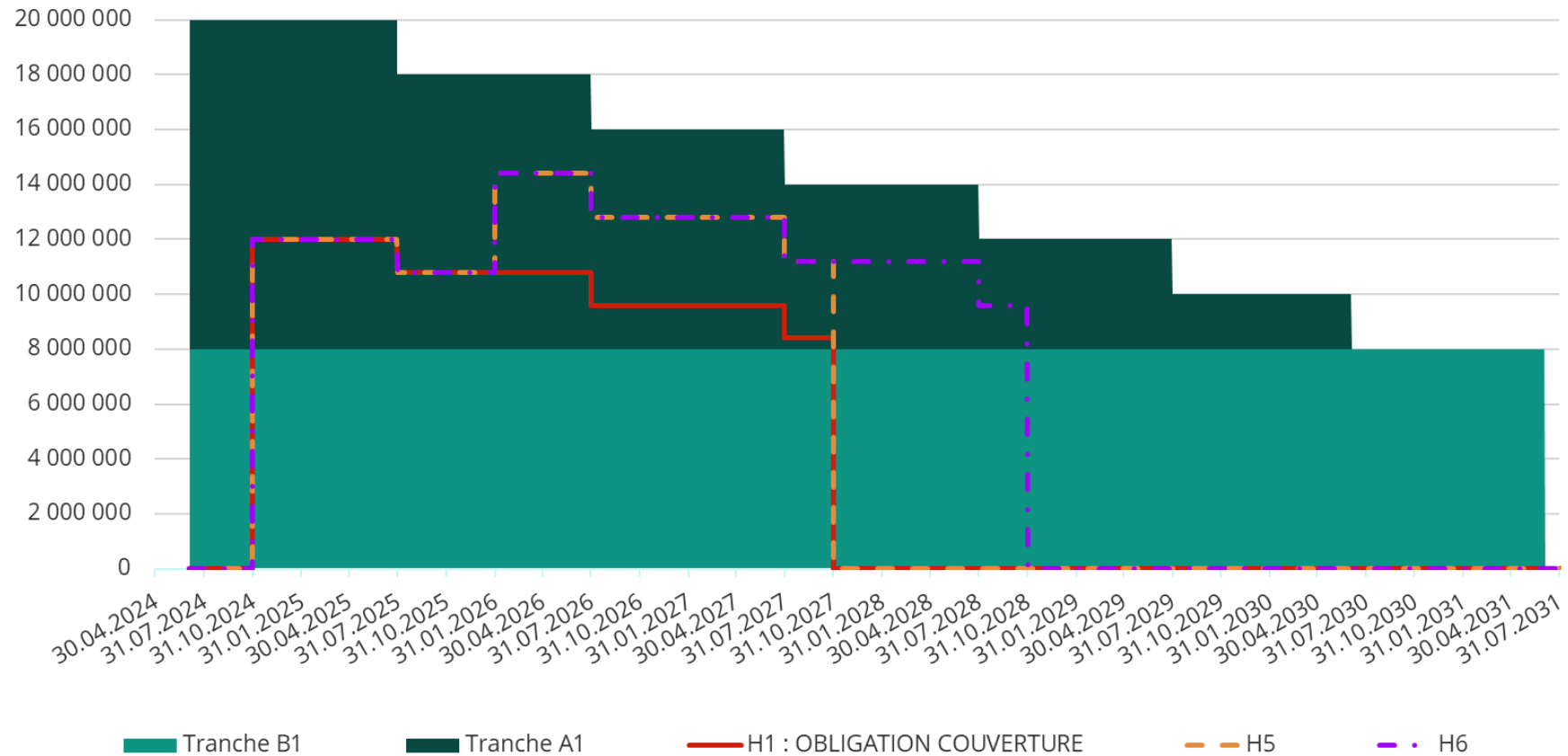
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	3 193	9 354
Swap sans Floor	2.81%	2.70%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés). Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.75 ans	3 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	12 000 000
Notionnel au 31/01/2026	10 800 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	14 400 000	14 400 000
Début de période	31.10.2024	31.10.2024	31.10.2024	31.10.2024	31.10.2024	31.10.2024
Fin de période	31.10.2027	04.07.2031	31.10.2027	31.10.2028	31.10.2027	31.10.2028
Valeur 1bp en EUR	3 193	9 354	5 322	6 694	3 770	4 868

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.90%	2.83%	2.90%	2.85%	2.87%	2.82%
Taux financement Max	2.90%	2.83%	2.90%	2.85%	2.87%	2.82%

Cap 2.5% annualisé	0.70%	0.78%	0.70%	0.72%	0.70%	0.72%
Taux financement Max	3.20%	3.28%	3.20%	3.22%	3.20%	3.22%

Cap 3% annualisé	0.42%	0.53%	0.42%	0.45%	0.42%	0.46%
Taux financement Max	3.42%	3.53%	3.42%	3.45%	3.42%	3.46%

Cap 3.5% annualisé	0.24%	0.36%	0.24%	0.28%	0.25%	0.29%
Taux financement Max	3.74%	3.86%	3.74%	3.78%	3.75%	3.79%

Cap 5.208% annualisé*	0.11%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5.32%					

Prime des options en EUR						
Cap 0%	875 900	2 391 200	1 460 500	1 789 400	1 019 800	1 283 700
Cap 2.5%	212 700	663 700	354 900	453 400	248 200	327 400
Cap 3%	125 600	448 100	209 700	283 200	149 700	208 800
Cap 3.5%	73 100	308 400	122 000	177 600	89 800	134 400
Cap 5.208%*	33 000	-	-	-	-	-

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 0%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	12 000 000	80 863	-1 202 837
29.01.2025	31.01.2025	30.04.2025	30.04.2025	12 000 000	78 226	-1 124 611
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	12 000 000	80 863	-1 043 748
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	10 800 000	72 777	-970 971
29.10.2025	31.10.2025	30.01.2026	30.01.2026	10 800 000	71 986	-898 986
28.01.2026	30.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	14 400 000	94 926	-804 059
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	14 400 000	97 036	-707 024
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	12 800 000	85 316	-621 707
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	12 800 000	85 316	-536 391
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	12 800 000	85 316	-451 075
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	12 800 000	85 316	-365 759
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	11 200 000	74 652	-291 107
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	11 200 000	77 113	-213 994
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	11 200 000	72 191	-141 803
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	11 200 000	77 113	-64 690
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	9 600 000	64 690	0

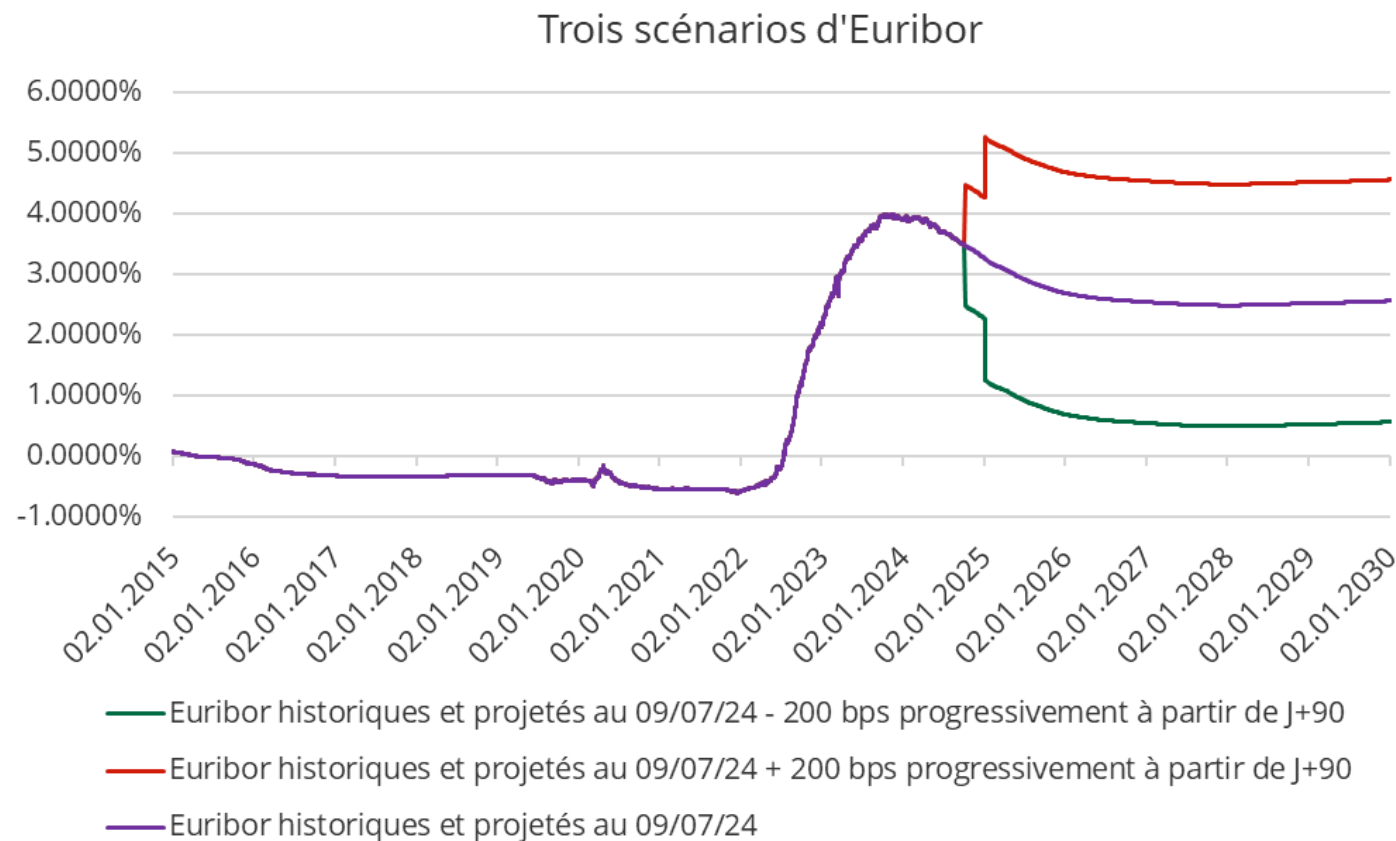
Prime lissée	2.82%
--------------	-------

Total à payer	1 283 700
---------------	-----------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

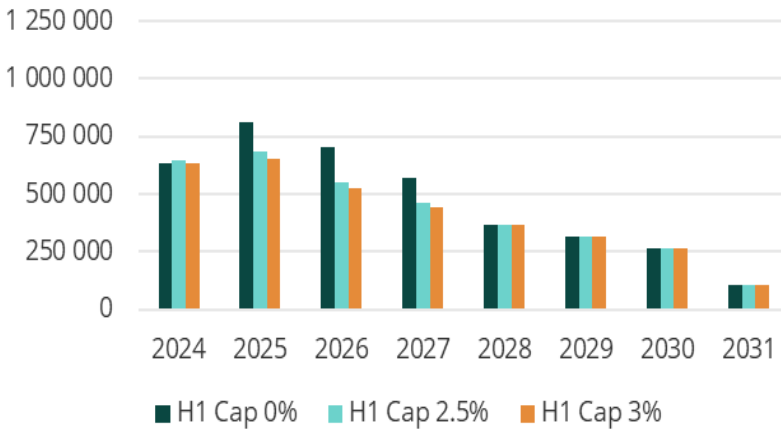
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.0%** (Tranche A1 du Crédit d'Acquisition), **2.4%** (Tranche B1 du Crédit d'Acquisition), l'impact de la variation des Euribor 3M, et le coût de la couverture à mettre en place.

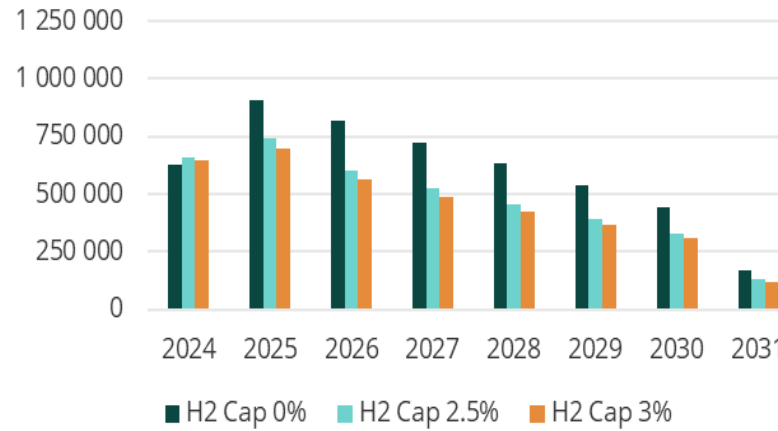


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

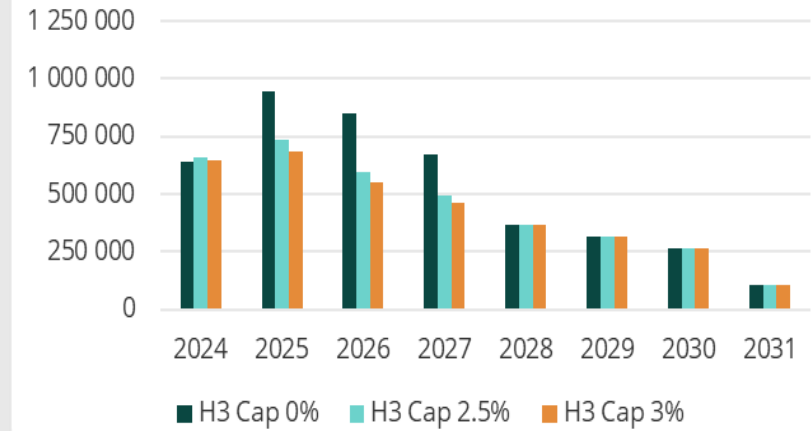
STRATEGIE H1



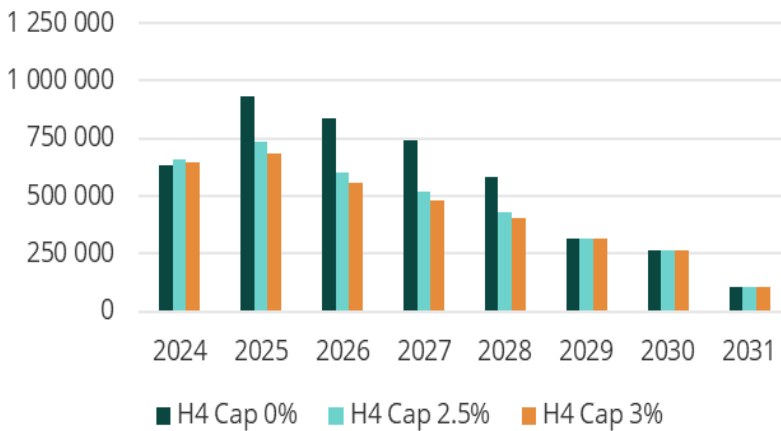
STRATEGIE H2



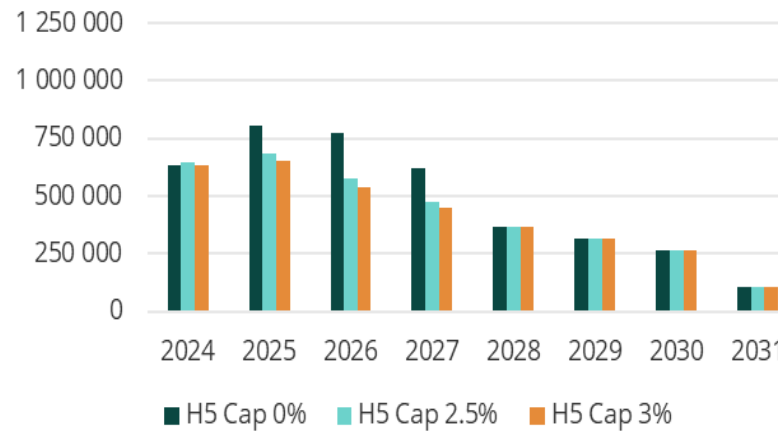
STRATEGIE H3



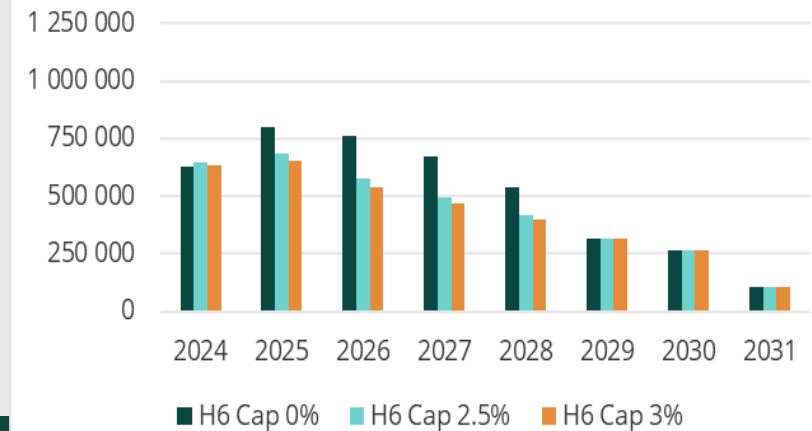
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



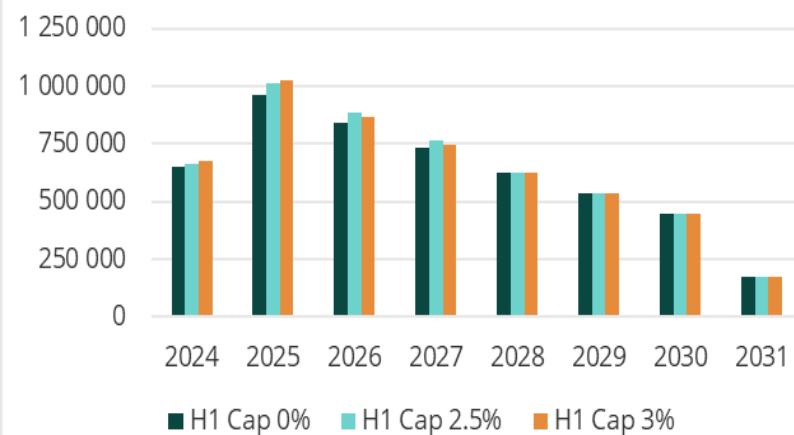
STRATEGIE H6



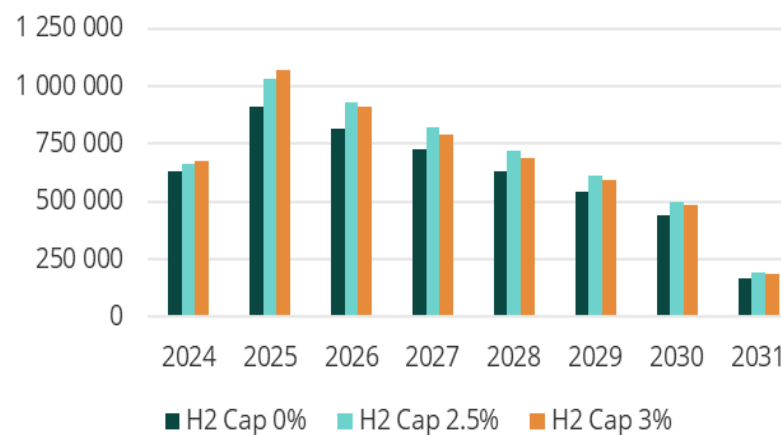
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

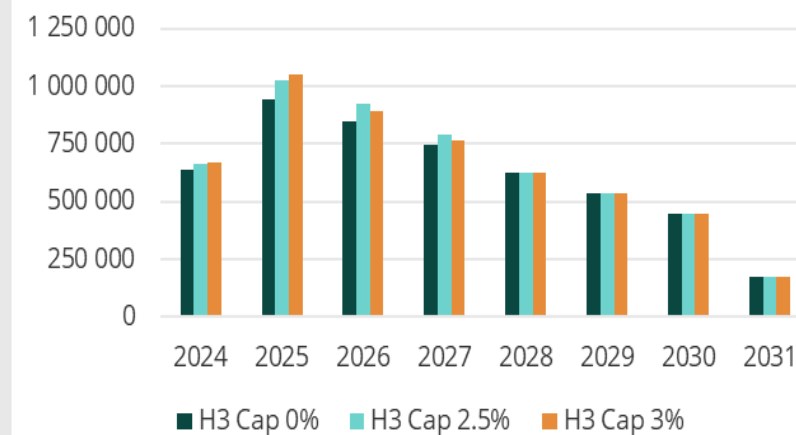
STRATEGIE H1



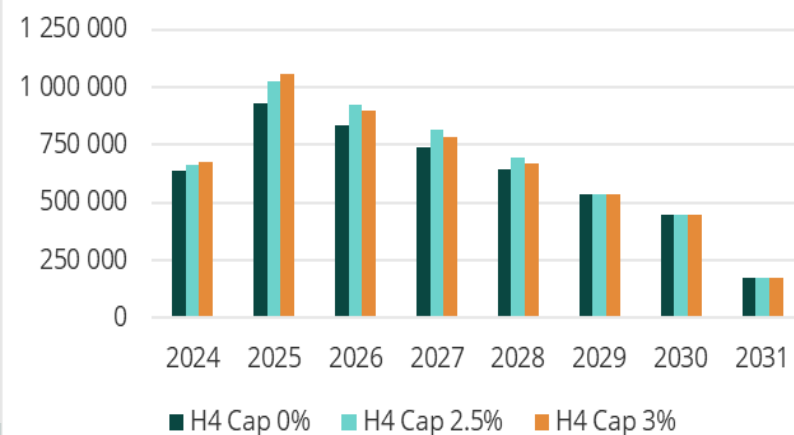
STRATEGIE H2



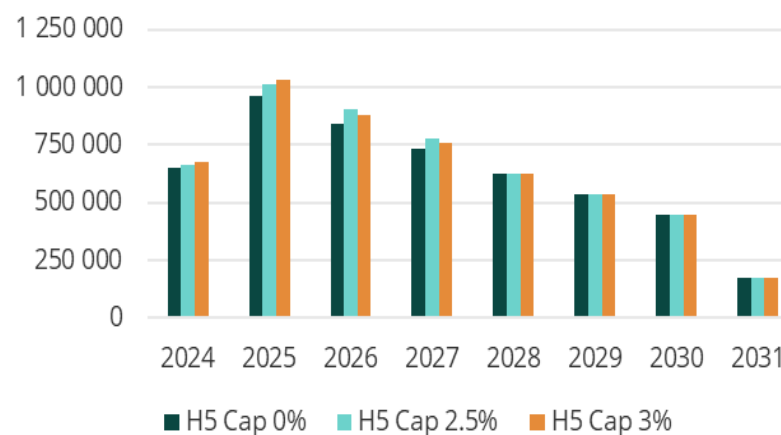
STRATEGIE H3



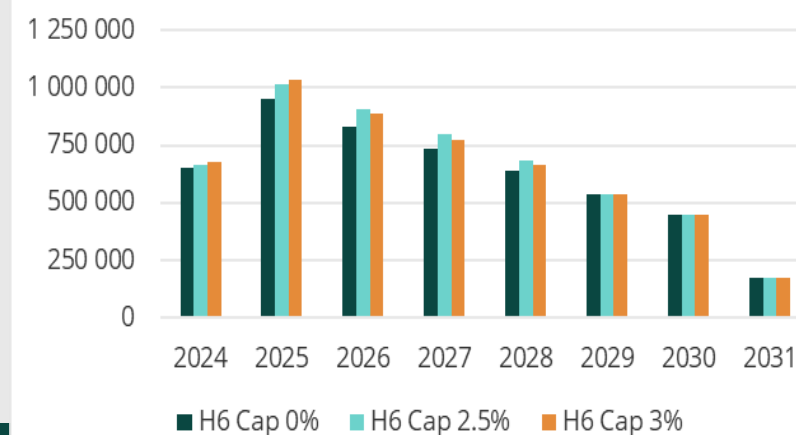
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



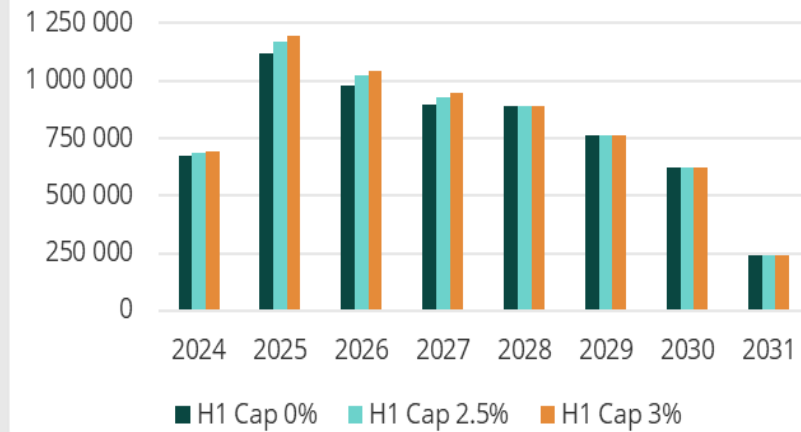
STRATEGIE H6



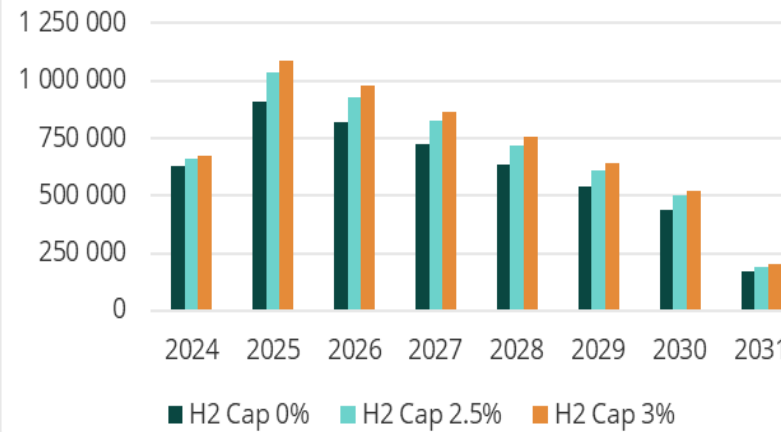
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

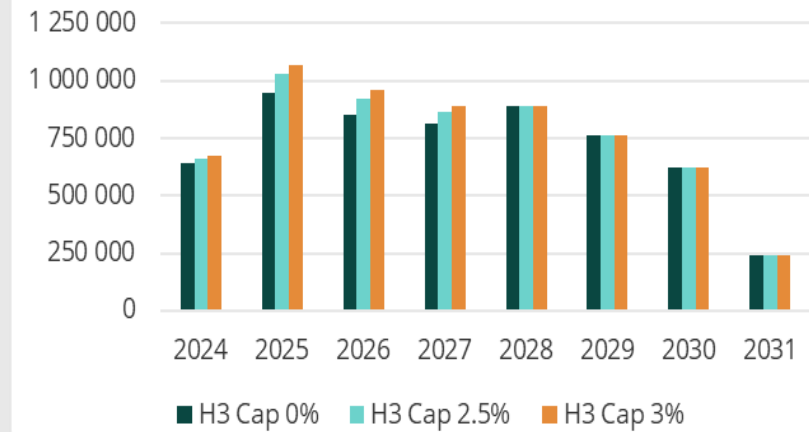
STRATEGIE H1



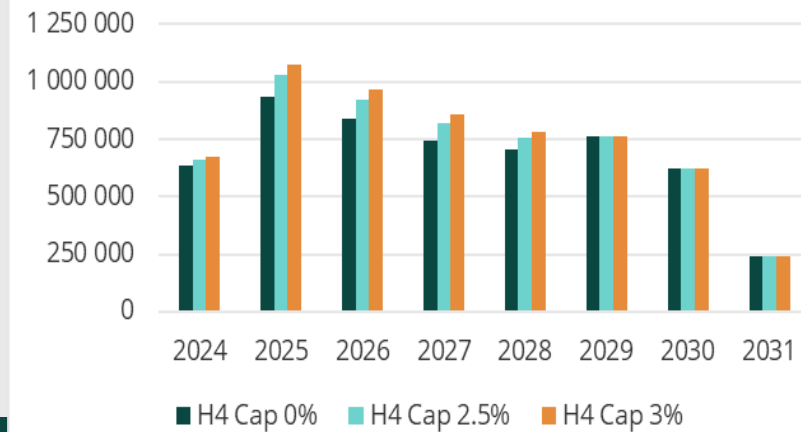
STRATEGIE H2



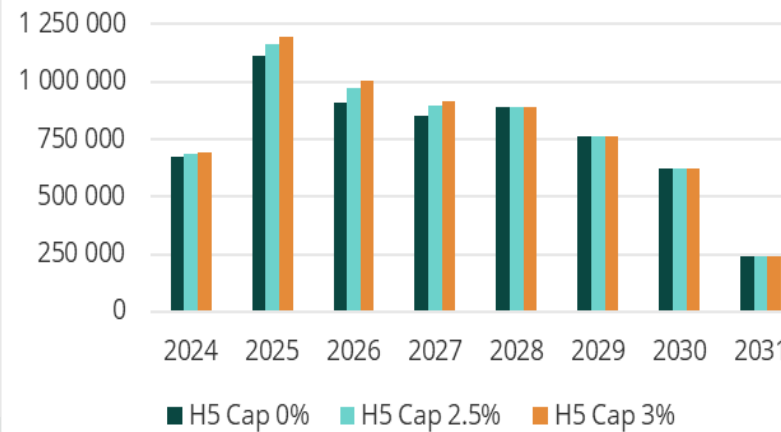
STRATEGIE H3



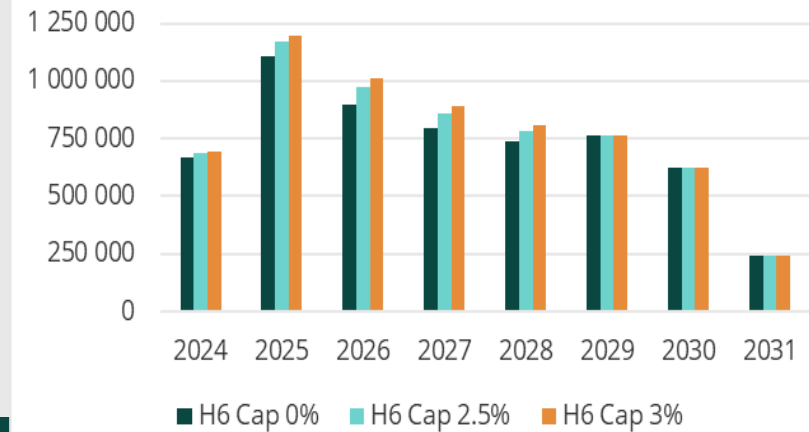
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



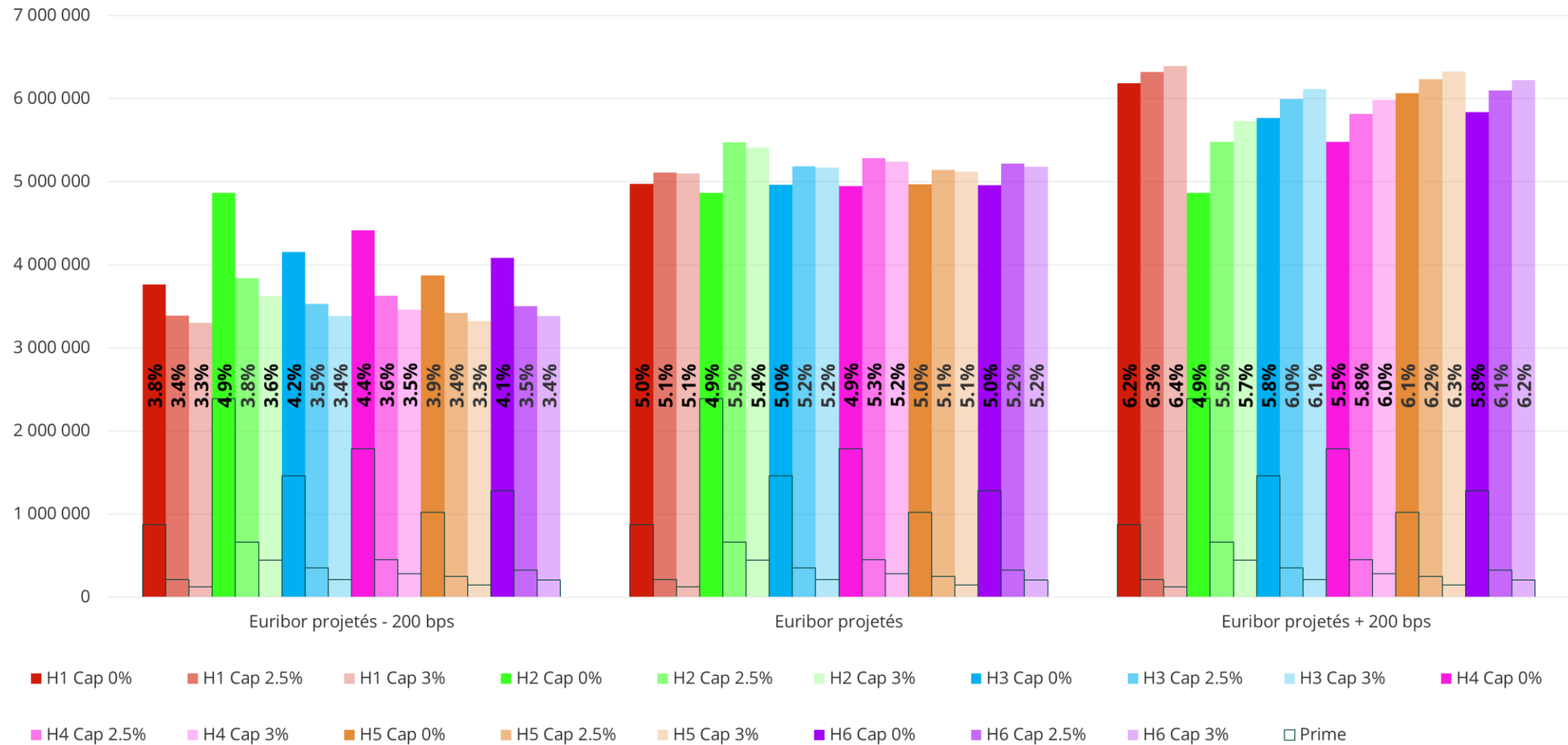
STRATEGIE H6



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

		STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
		H1 Cap 0%	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 3%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2.5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2.5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps Euribor projetés Euribor projetés + 200 bps	Euribor projetés - 200 bps	3 764 089	3 388 645	3 301 545	4 869 065	3 839 645	3 624 045	4 156 852	3 530 845	3 385 645
	Euribor projetés	4 975 823	5 110 873	5 100 223	4 876 288	5 477 686	5 408 730	4 963 297	5 188 113	5 170 330
	Euribor projetés + 200 bps	6 187 556	6 322 606	6 395 156	4 883 510	5 485 454	5 735 743	5 769 741	5 994 558	6 115 441
		STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
		H4 Cap 0%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2.5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps Euribor projetés Euribor projetés + 200 bps	Euribor projetés - 200 bps	4 417 439	3 629 345	3 459 145	3 874 719	3 424 145	3 325 645	4 083 968	3 503 345	3 384 745
	Euribor projetés	4 949 439	5 286 365	5 243 830	4 971 052	5 141 952	5 124 323	4 960 746	5 220 953	5 183 423
	Euribor projetés + 200 bps	5 481 439	5 818 911	5 983 406	6 067 385	6 238 285	6 328 285	5 837 524	6 098 168	6 222 957

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
02.07.2024	04.07.2024	31.10.2024	31.10.2024	0	12 000 000	0	8 000 000	20 000 000	
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	0	12 000 000	0	8 000 000	20 000 000	60%
29.01.2025	31.01.2025	30.04.2025	30.04.2025	0	12 000 000	0	8 000 000	20 000 000	60%
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	0	12 000 000	0	8 000 000	20 000 000	60%
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	2 000 000	10 000 000	0	8 000 000	18 000 000	60%
29.10.2025	31.10.2025	30.01.2026	30.01.2026	0	10 000 000	0	8 000 000	18 000 000	60%
28.01.2026	30.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	0	10 000 000	0	8 000 000	18 000 000	60%
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	0	10 000 000	0	8 000 000	18 000 000	60%
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	2 000 000	8 000 000	0	8 000 000	16 000 000	60%
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	0	8 000 000	0	8 000 000	16 000 000	60%
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	0	8 000 000	0	8 000 000	16 000 000	60%
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	0	8 000 000	0	8 000 000	16 000 000	60%
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	2 000 000	6 000 000	0	8 000 000	14 000 000	60%
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	0	6 000 000	0	8 000 000	14 000 000	
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	0	6 000 000	0	8 000 000	14 000 000	
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	0	6 000 000	0	8 000 000	14 000 000	

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	2 000 000	4 000 000	0	8 000 000	12 000 000	
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	0	4 000 000	0	8 000 000	12 000 000	
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	0	4 000 000	0	8 000 000	12 000 000	
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	0	4 000 000	0	8 000 000	12 000 000	
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	2 000 000	2 000 000	0	8 000 000	10 000 000	
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	0	2 000 000	0	8 000 000	10 000 000	
29.01.2030	31.01.2030	30.04.2030	30.04.2030	0	2 000 000	0	8 000 000	10 000 000	
26.04.2030	30.04.2030	04.07.2030	04.07.2030	0	2 000 000	0	8 000 000	10 000 000	
02.07.2030	04.07.2030	31.07.2030	31.07.2030	2 000 000	0	0	8 000 000	8 000 000	
29.07.2030	31.07.2030	31.10.2030	31.10.2030	0	0	0	8 000 000	8 000 000	
29.10.2030	31.10.2030	31.01.2031	31.01.2031	0	0	0	8 000 000	8 000 000	
29.01.2031	31.01.2031	30.04.2031	30.04.2031	0	0	0	8 000 000	8 000 000	
28.04.2031	30.04.2031	04.07.2031	04.07.2031	0	0	0	8 000 000	8 000 000	
02.07.2031	04.07.2031	31.07.2031	31.07.2031	0	0	8 000 000	0	0	
Période brisée									

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
02.07.2024	04.07.2024	31.10.2024	31.10.2024	0	0	0	0	0	0	0
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	12 000 000	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	12 000 000
29.01.2025	31.01.2025	30.04.2025	30.04.2025	12 000 000	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	12 000 000
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	12 000 000	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	12 000 000
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	10 800 000	10 800 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	10 800 000	10 800 000
29.10.2025	31.10.2025	30.01.2026	30.01.2026	10 800 000	10 800 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	10 800 000	10 800 000
28.01.2026	30.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	10 800 000	10 800 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	14 400 000	14 400 000
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	10 800 000	10 800 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	14 400 000	14 400 000
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	9 600 000	9 600 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	12 800 000	12 800 000
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	9 600 000	9 600 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	12 800 000	12 800 000
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	9 600 000	9 600 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	12 800 000	12 800 000
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	9 600 000	9 600 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	12 800 000	12 800 000
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	8 400 000	8 400 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	11 200 000	11 200 000
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	0	0	14 000 000	0	14 000 000	0	11 200 000
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	0	0	14 000 000	0	14 000 000	0	11 200 000
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	0	0	14 000 000	0	14 000 000	0	11 200 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	0	0	12 000 000	0	12 000 000	0	9 600 000
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	0	0	12 000 000	0	0	0	0
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	0	0	12 000 000	0	0	0	0
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	0	0	12 000 000	0	0	0	0
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	0	0	10 000 000	0	0	0	0
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	0	0	10 000 000	0	0	0	0
29.01.2030	31.01.2030	30.04.2030	30.04.2030	0	0	10 000 000	0	0	0	0
26.04.2030	30.04.2030	04.07.2030	04.07.2030	0	0	8 000 000	0	0	0	0
02.07.2030	04.07.2030	31.07.2030	31.07.2030	0	0	8 000 000	0	0	0	0
29.07.2030	31.07.2030	31.10.2030	31.10.2030	0	0	8 000 000	0	0	0	0
29.10.2030	31.10.2030	31.01.2031	31.01.2031	0	0	8 000 000	0	0	0	0
29.01.2031	31.01.2031	30.04.2031	30.04.2031	0	0	8 000 000	0	0	0	0
28.04.2031	30.04.2031	04.07.2031	04.07.2031	0	0	8 000 000	0	0	0	0
02.07.2031	04.07.2031	31.07.2031	31.07.2031	0	0	0	0	0	0	0
Période brisée										

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

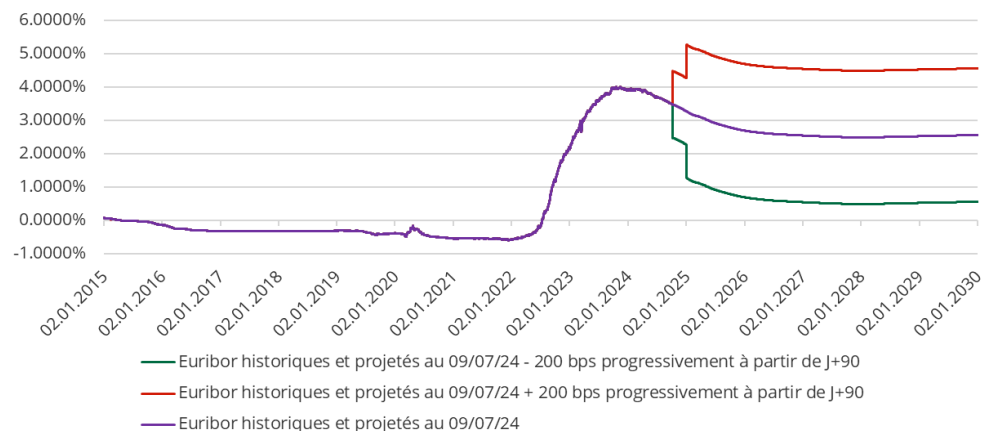
Organiser la transaction.

Annexes

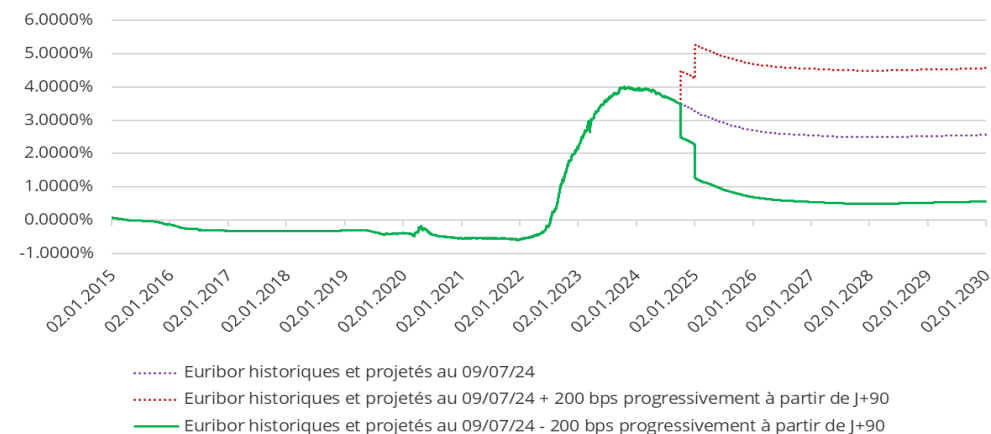
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

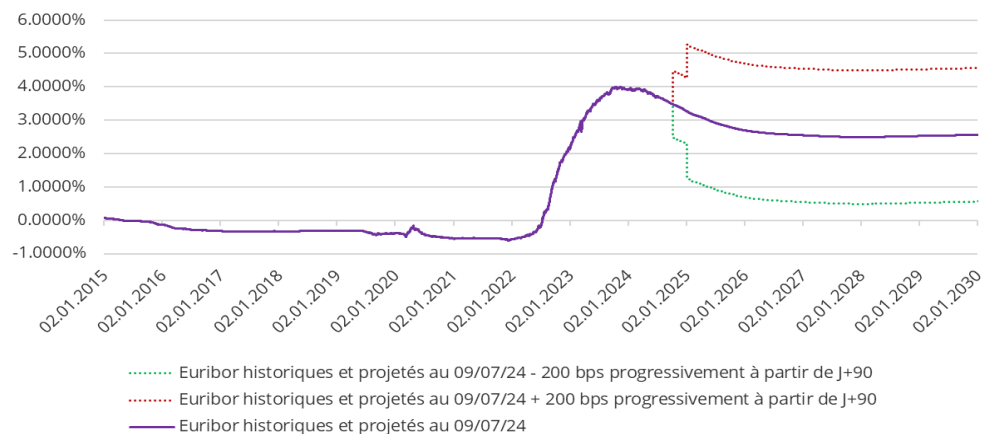
Trois scénarios d'Euribor



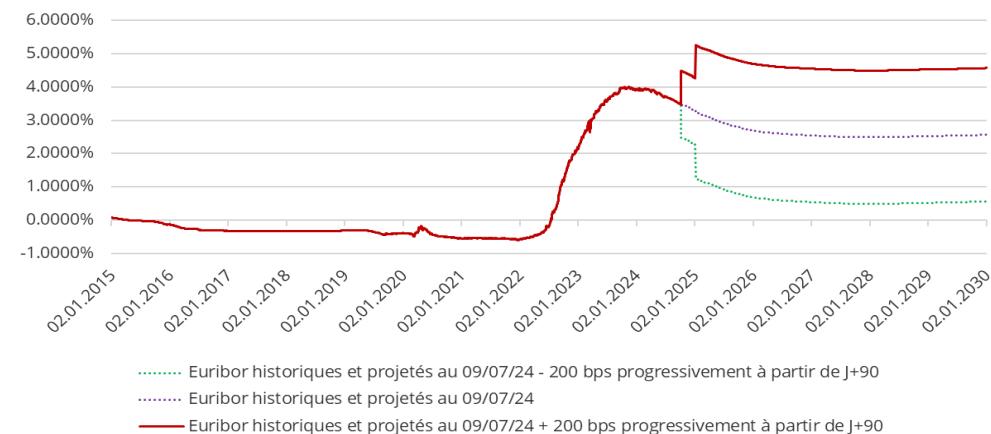
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés

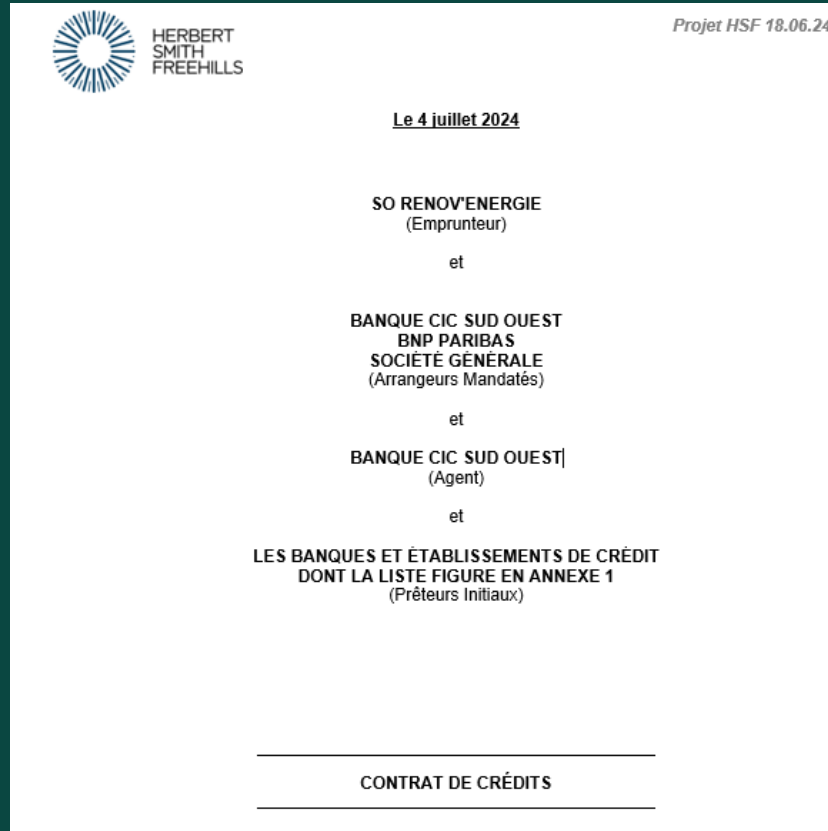


Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement



(D) Afin :

- (1) de financer le solde du Prix d'Acquisition et les frais afférents à l'Acquisition, l'Emprunteur a demandé aux Prêteurs Initiaux de lui consentir un crédit d'acquisition et de refinancement d'un montant total maximum en principal de vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) (le "**Crédit d'Acquisition**") divisé en deux tranches : (i) une tranche amortissable d'un montant maximum en principal de douze millions d'euros (12.000.000 EUR) (la "**Tranche A1**") et (ii) une tranche remboursable *in fine* d'un montant maximum en principal de huit millions d'euros (8.000.000 EUR) (la "**Tranche B1**") ; et
- (2) de financer (ou refinancer si ladite acquisition a été réalisée dans les six (6) mois qui précèdent la Date de Tirage concernée) directement ou indirectement via un Prêt Intragroupe OCEA, toute Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée postérieurement à la Date de Réalisation, en ce compris les frais d'acquisition, le refinancement de l'Endettement Financier existant de la Cible Éligible et le paiement de tout complément de prix relatif à cette Opération de Croissance Externe Autorisée, l'Emprunteur a demandé aux Prêteurs Initiaux :

- (i) de lui consentir un crédit d'investissement d'un montant total maximum de quatre millions d'euros (4.000.000 EUR) (le "**Crédit Capex**"), divisé en

deux tranches : (i) une tranche amortissable d'un montant maximum en principal de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000 EUR) (la "**Tranche A2**") et (ii) une tranche remboursable *in fine* d'un montant maximum en principal d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR) (la "**Tranche B2**") ; et

- (ii) d'envisager de lui consentir un crédit non confirmé d'un montant total maximum de dix millions d'euros (10.000.000 EUR) dont les conditions seront définies conformément à l'Article 5 (**Crédit Non Confirmé**) du présent contrat (le "**Crédit Non Confirmé**", et ensemble avec le Crédit Capex et le Crédit d'Acquisition, les "**Crédits**"),

"**Date de Consolidation 1**" désigne la date tombant douze (12) mois après la Date de Signature, soit le 31 juillet 2025.

"**Date de Consolidation 2**" la date tombant vingt-quatre (24) mois après la Date de Signature, soit le 31 juillet 2026.

"**Date de Consolidation 3**" la date tombant trente-six (36) mois après la Date de Signature, soit le 31 juillet 2027.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance Finale" désigne :

- (a) en ce qui concerne la Tranche A1 et la Tranche A2, la date tombant six (6) ans après la Date de Signature, soit le 4 juillet 2030 ;
- (b) en ce qui concerne la Tranche B1 et la Tranche B2, la date tombant sept (7) ans après la Date de Signature, soit le 4 juillet 2031 ;
- (c) en ce qui concerne le Crédit Non Confirmé :
 - (i) pour la portion amortissable du Crédit Non Confirmé : le 4 juillet 2030 ;
 - (ii) pour la portion remboursable *in fine* du Crédit Non Confirmé : le 4 juillet 2031.

6.1 Remboursement de la Tranche A1 du Crédit d'Acquisition

- 6.1.1 Sous réserve des autres stipulations du Contrat et notamment de l'ajustement de ces échéances lié à un remboursement anticipé, l'Emprunteur devra rembourser la Tranche A1 du Crédit d'Acquisition conformément à l'échéancier suivant :

Date de Remboursement	Montant du remboursement
31 juillet 2025	2.000.000 EUR
31 juillet 2026	2.000.000 EUR
31 juillet 2027	2.000.000 EUR
31 juillet 2028	2.000.000 EUR
31 juillet 2029	2.000.000 EUR
Date d'Échéance Finale	2.000.000 EUR

6.2 Remboursement de la Tranche B1 du Crédit d'Acquisition

- 6.2.1 Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur devra rembourser la Tranche B1 en une seule fois à la Date d'Échéance Finale de la Tranche B1.
- 6.2.2 L'Emprunteur ne pourra emprunter de nouveau tout ou partie de la Tranche B1 qui aura été remboursée.

6.3 Remboursement de la Tranche A2 du Crédit Capex

- 6.3.1 Sous réserve des autres stipulations du Contrat et notamment de l'ajustement de ces échéances liés à un remboursement anticipé, le montant en principal de la Tranche A2 du Crédit Capex ayant fait l'objet d'un Tirage par un Emprunteur sera remboursé par l'Emprunteur comme suit :
- (A) concernant la portion des Avances Crédit Capex consolidées à la Date de Consolidation 1 (l'"**Avance C11**"), en cinq (5) échéances annuelles constantes à partir de la date tombant un (1) an après la Date de Consolidation 1 conformément à l'échéancier suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'Avance C11
31 juillet 2026	20%
31 juillet 2027	20%
31 juillet 2028	20%
31 juillet 2029	20%
Date d'Échéance Finale	20%

Remboursement

Clauses contractuelles

- (B) concernant la portion des Avances Crédit Capex consolidées à la Date de Consolidation 2 (l'«**Avance CI2**»), en quatre (4) échéances annuelles constantes à partir de la date tombant un (1) an après la Date de Consolidation 2 conformément à l'échéancier suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'Avance CI2
31 juillet 2027	25%
31 juillet 2028	25%
31 juillet 2029	25%
Date d'Echéance Finale	25%

- (C) concernant la portion des Avances Crédit Capex consolidées à la Date de Consolidation 3 (l'«**Avance CI3**»), en trois (3) échéances annuelles constantes à partir de la date tombant un (1) an après la Date de Consolidation 3 conformément à l'échéancier suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'Avance CI3
31 juillet 2028	33,33%
31 juillet 2029	33,33%
Date d'Echéance Finale	33,34%

- 6.3.2 L'Emprunteur ne pourra emprunter de nouveau tout ou partie de la Tranche A2 du Crédit Capex qui aura été remboursé.

6.4 Remboursement de la Tranche B2 du Crédit Capex

- 6.4.1 Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur devra rembourser la Tranche B2 en une seule fois à la Date d'Echéance Finale de la Tranche B2.
- 6.4.2 L'Emprunteur ne pourra emprunter de nouveau tout ou partie de la Tranche B2 qui aura été remboursée.

Clauses contractuelles

Intérêts

"Date de Détermination du Taux" désigne :

- (a) s'agissant d'une période pour laquelle un taux d'intérêt calculé à partir de l'EURIBOR doit être fixé deux (2) Jours Ouvrés précédant le premier jour de cette période ; et
- (b) s'agissant d'une période pour laquelle un taux d'intérêt calculé à partir de l'€STR doit être fixé le premier jour de cette période.

"Date de Paiement d'Intérêts" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts.

"EURIBOR" désigne, pour une Avance libellée en euros :

- (a) le Taux Écran applicable à l'Heure Prévue pour l'euro et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts de cette Avance ; ou
- (b) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 10.1 (*Indisponibilité du Taux Écran*),

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

"Marge" désigne, à la Date de Signature, et sous réserve a posteriori des stipulations de l'Article 8.2 (*Ajustements de la Marge applicable*) :

- (a) s'agissant de la Tranche A1 et de la Tranche A2, 2,00% l'an ;
- (b) s'agissant de la Tranche B1 et de la Tranche B2, 2,40% l'an ;
- (c) s'agissant du Crédit Non Confirmé, le taux convenu entre les Prêteurs concernés et l'Emprunteur au titre de la portion amortissable et de la portion remboursable *in fine*

du Crédit Non Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 5 (*Crédit Non Confirmé*).

8. INTERETS

8.1 Calcul des intérêts

Le taux d'intérêt applicable à chaque Avance pour chaque Période d'Intérêts est le taux annuel exprimé en pourcentage qui est la somme :

- 8.1.1 de la Marge applicable ; et
- 8.1.2 de l'EURIBOR applicable pour toute Période d'Intérêts.

8.2 Ajustements de la Marge applicable

- 8.2.1 La Marge applicable sera ajustée annuellement, sur la base du Ratio de Levier détaillé dans le Certificat de Ratio le plus récent conformément au tableau ci-dessous et la première fois sur la base du Certificat de Ratios remis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Ratio de Levier ("R1")	Marge Tranche A1 et Tranche A2	Marge Tranche B1 et Tranche B2
$R1 > 3.5x$	2,20%	2,60%
$3x < R1 \leq 3.5x$	2,00%	2,40%
$2.5x < R1 \leq 3x$	1,80%	2,20%
$2x < R1 \leq 2.5x$	1,60%	2,00%
$R1 \leq 2x$	1,40%	1,80%

28.3 Décompte des jours

Tous intérêts, commissions ou frais dus au titre d'un Document de Financement seront calculés sur la base du nombre de jours effectivement écoulés et d'une année de trois cent soixante (360) jours, ou lorsque la pratique du Marché Concerné diffère, conformément à cette pratique.

Clauses contractuelles

Intérêts

9. PÉRIODES D'INTÉRÊTS

- 9.1 L'Emprunteur pourra choisir la Période d'Intérêts d'une Avance dans l'Avis de Tirage correspondant ou (si l'Avance a déjà été mise à disposition) dans un Avis de Sélection.
- 9.2 Il est précisé que :
- 9.2.1 la première Période d'Intérêts applicable à l'Avance Crédit d'Acquisition commencera le 4 juillet 2024 (inclus) et se terminera le 31 octobre 2024 (inclus) ;
 - 9.2.2 la première Période d'Intérêts applicable aux Avances consenties au titre du Crédit Capex et du Crédit Non Confirmé commencera à la date de Tirage de l'Avance considérée et se terminera le dernier jour de la Période d'Intérêts alors en cours au titre du Crédit d'Acquisition ;
 - 9.2.3 chaque date de remboursement de la Tranche A1, de la Tranche A2 et, le cas échéant, de la portion amortissable du Crédit Non Confirmé, ainsi que chaque Date de Consolidation devra correspondre à une Date de Paiement d'Intérêts ; et
 - 9.2.4 la dernière Période d'Intérêts applicable à tous les Crédits commencera le 30 avril 2031 et se terminera le 4 juillet 2031.
- 9.3 Chaque Avis de Sélection est irrévocable et devra être remis à l'Agent au plus tard à 11 heures trois (3) Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêts concernée.
- 9.4 Dans le cas où l'Emprunteur ne remettrait pas à l'Agent un Avis de Sélection conformément au paragraphe 9.3 ci-dessus, la Période d'Intérêts concernée aura une durée de trois (3) Mois.
- 9.5 Sous réserve des autres stipulations du présent Article 9, l'Emprunteur pourra sélectionner une Période d'Intérêts de trois (3) ou six (6) Mois ou de toute autre durée convenue entre l'Emprunteur, l'Agent et l'ensemble des Prêteurs au titre du Crédit d'Acquisition, du Crédit Capex et du Crédit Non Confirmé.
- 9.6 Chacune des Périodes d'Intérêts débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux (2) fois pour le même jour.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

18.3 Autres engagements

Engagements de faire

18.3.1 Contrat(s) de Couverture

- (A) L'Emprunteur s'engage (x) à conclure, dans les six (6) mois suivant la Date de Réalisation, à des conditions de marché, un ou des Contrat(s) de Couverture de taux portant sur un notionnel minimum égal à 60% de l'encours du Crédit d'Acquisition mis à sa disposition, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 ou 6 mois de plus de 150 bps par rapport à son niveau à la Date de Réalisation et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans les meilleurs délais et (y) à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion.
- (B) L'Emprunteur s'engage (x) à conclure, dans les quatre (4) mois suivant chaque Date de Consolidation, à des conditions de marché, un ou des Contrat(s) de Couverture de taux de telle sorte à ce que le notionnel minimum couvert soit égal à 60% de l'encours du Crédit Capex mis à sa disposition à cette date, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 ou 6 mois de plus de 150 bps par rapport à son niveau à la date du Tirage considéré et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans les meilleurs délais et (y) à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture jusqu'à la plus proche des dates suivantes (i) la Date d'Echéance Finale du Crédit Capex et (ii) la date tombant trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion.

- c) L'Emprunteur s'engage (x) à conclure, dans les quatre (4) mois suivant chaque Date de Consolidation, à des conditions de marché, un ou des Contrat(s) de Couverture de taux portant de telle sorte à ce que le notionnel minimum couvert soit égal à 60% de l'encours du Crédit Non Confirmé mis à sa disposition à cette date, permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 ou 6 mois de plus de 150 bps par rapport à son niveau à la date du Tirage considéré et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans les meilleurs délais et (y) à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture jusqu'à la plus proche des dates suivantes (i) la Date d'Echéance Finale du Crédit Non Confirmé et (ii) la date tombant trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion.

"Banque(s) de Couverture" désigne toute banque de premier rang avec lequel ou laquelle l'Emprunteur conclura un (ou des) Contrat(s) de Couverture conformément aux stipulations de l'Article 18.3.1 (*Contrat(s) de Couverture*), ainsi que ses cessionnaires, successeurs et ayants-droits successifs en cette qualité, étant précisé que celle-ci ne bénéficiera des Sûretés que si elle a également la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur au moment de la conclusion du Contrat de Couverture concerné.

"Contrat(s) de Couverture" désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux (en ce compris notamment tout contrat-cadre et toute lettre d'instruction) devant être conclu(s) par l'Emprunteur afin de couvrir le risque de variation de taux d'intérêt applicables aux Crédits, conformément aux stipulations de l'Article 18.3.1 (*Contrat(s) de Couverture*), tels que modifiés ou complétés par leurs avenants, annexes et additifs techniques.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

19.1.5 Défaut croisé

- (A) Un Endettement Financier quelconque d'un membre du Groupe d'un montant supérieur à cent mille euros (100.000 EUR) (ou sa contrevaletur en une ou plusieurs devises) n'est pas payé à sa date d'échéance ni dans les délais de grâce prévus à l'origine.
- (B) Un Endettement Financier quelconque d'un membre du Groupe d'un montant supérieur à cent mille euros (100.000 EUR) (ou sa contrevaletur en une ou plusieurs devises) est déclaré exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle qu'en soit la qualification).
- (C) Un créancier quelconque d'un membre du Groupe est en droit de déclarer un Endettement Financier d'un membre du Groupe supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) (ou sa contrevaletur en une ou plusieurs devises) exigible avant son terme, en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle qu'en soit la qualification)
- (D) Une dette (autre qu'un Endettement Financier) quelconque d'un membre du Groupe portant sur un montant unitaire ou cumulé supérieur à sept cent mille euros (700.000 EUR) n'est pas payée ni à sa date d'échéance ni dans le délai de grâce prévu à l'origine, sauf contestation de bonne foi devant les juridictions compétentes.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

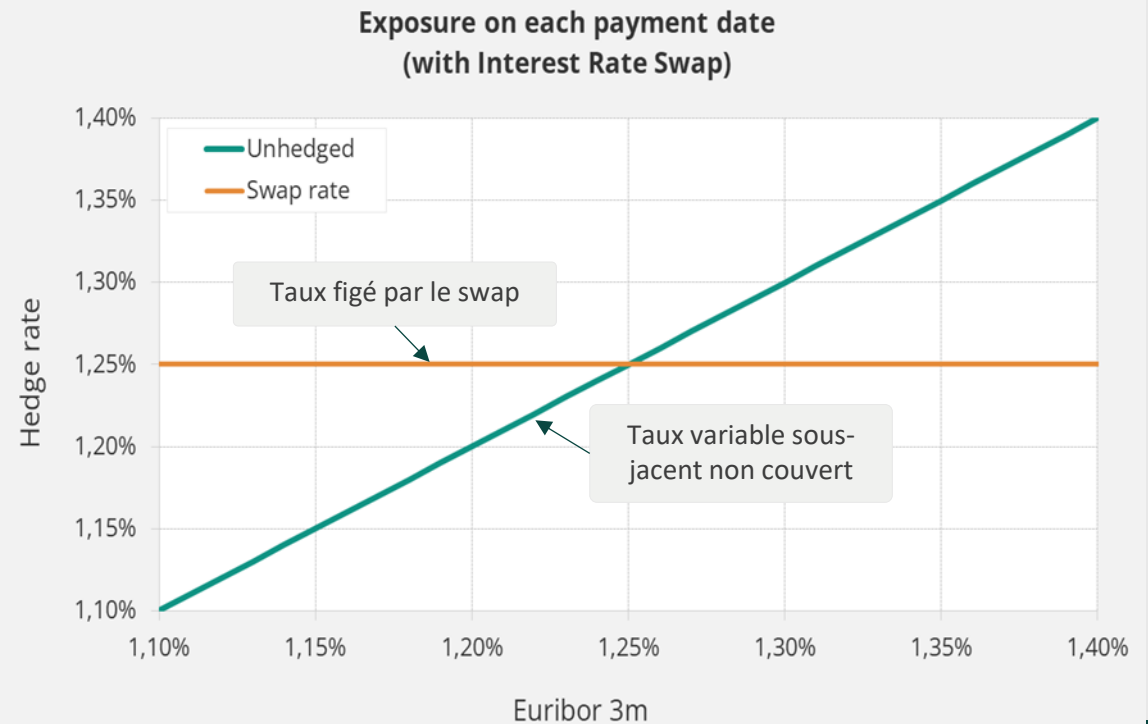
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

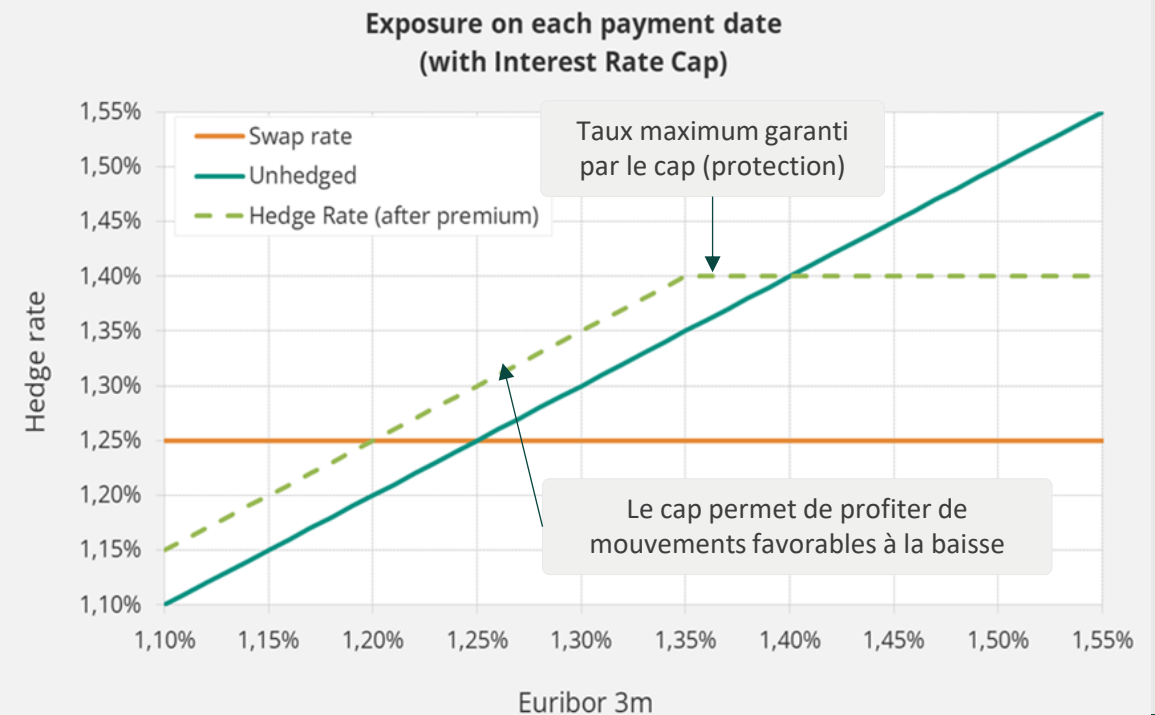
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

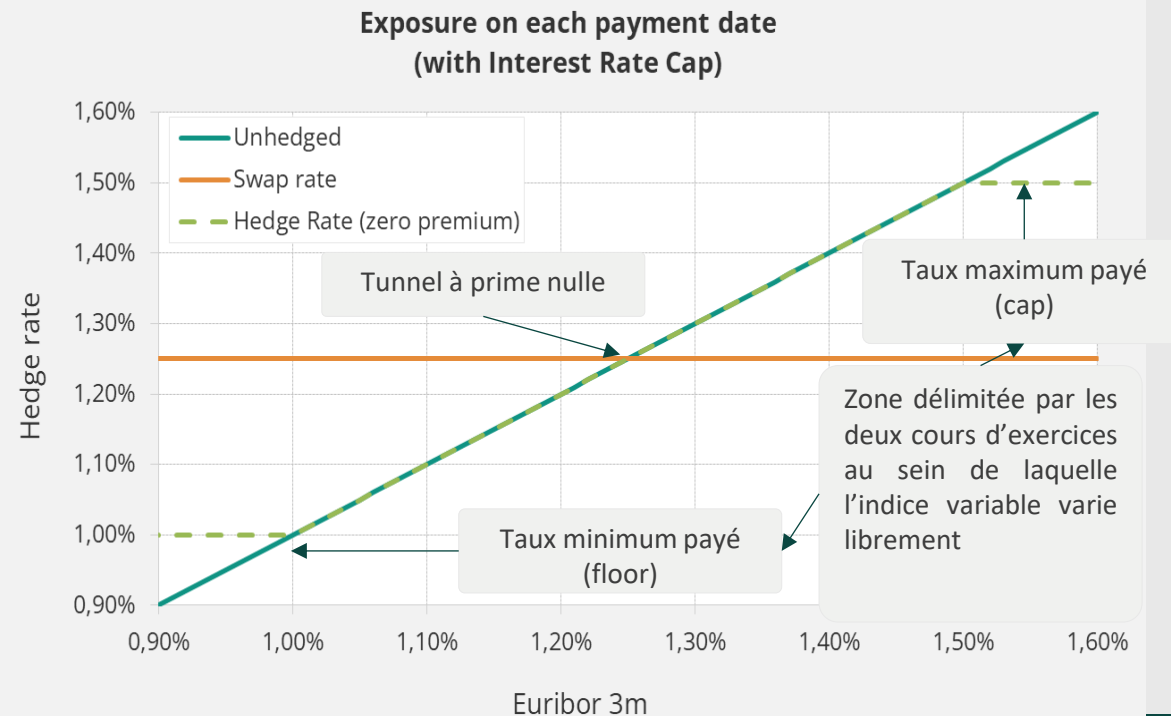
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

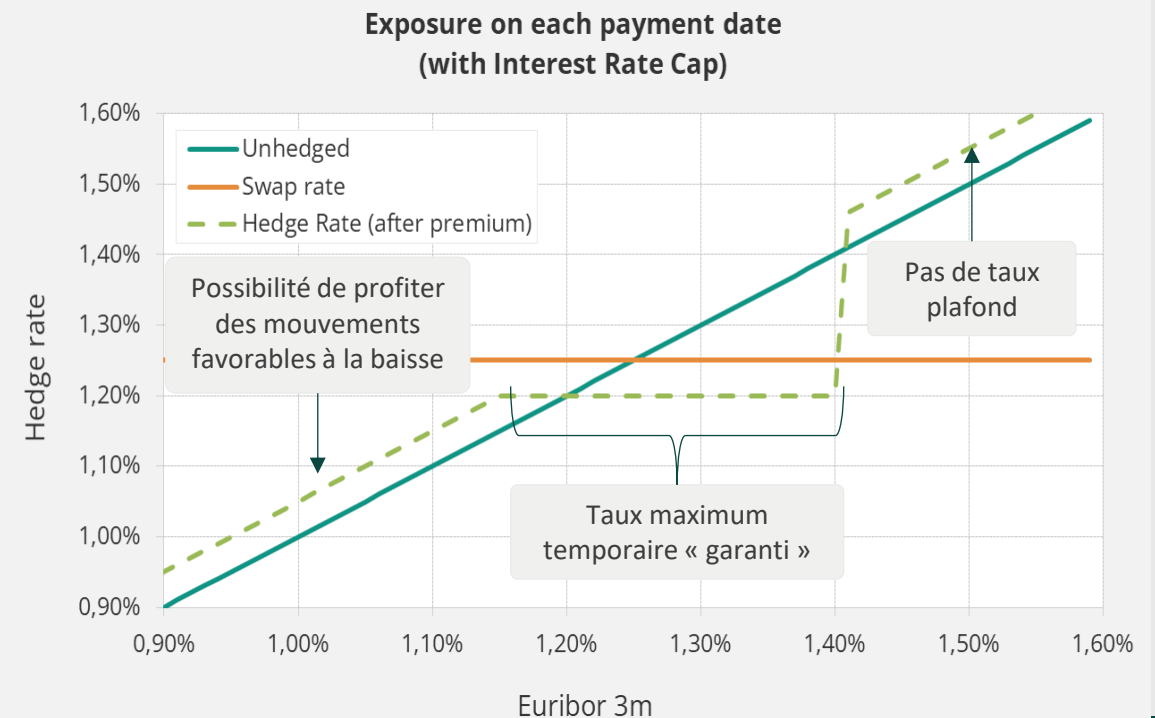
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notional. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

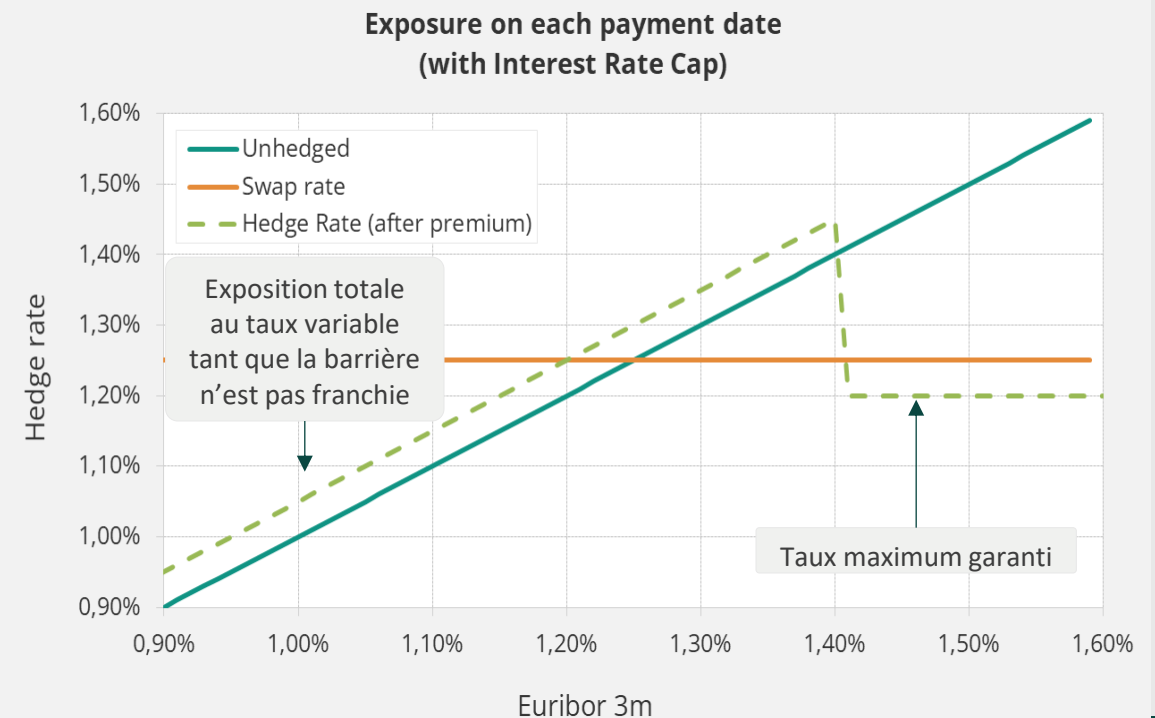
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

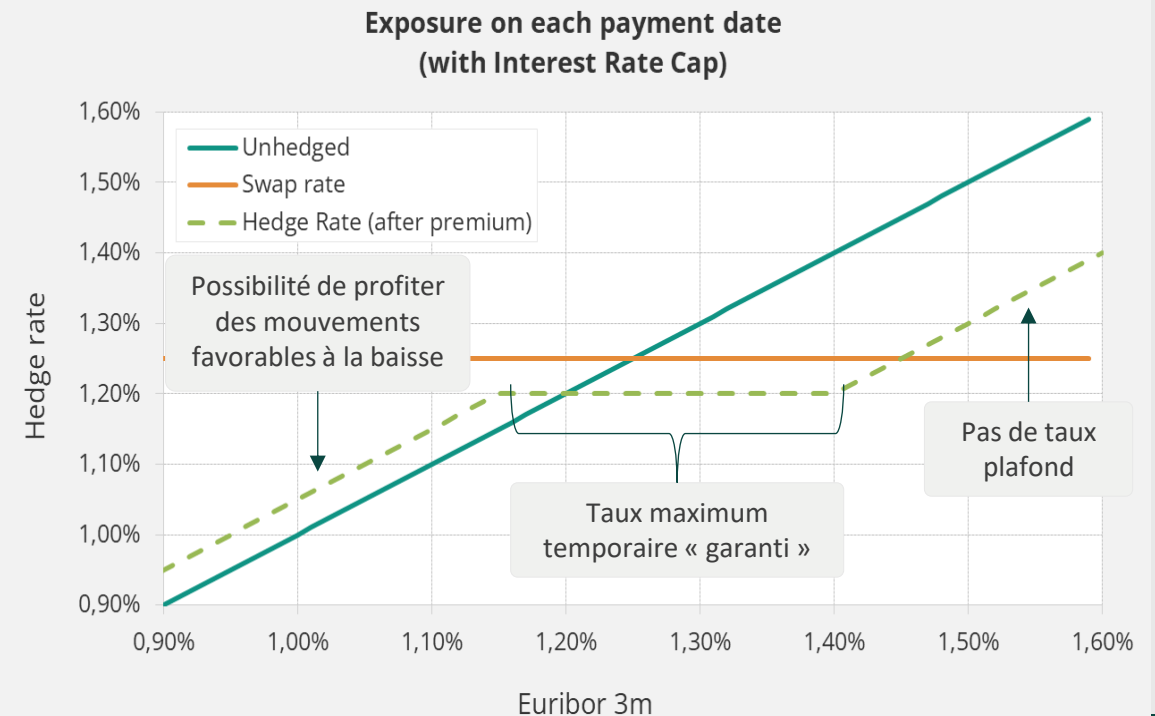
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.